



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 02 avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 26 mars 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard RICHARD, Maire.

Présents :

Gérard RICHARD	Philippe BOURIN	Evelyne CHEVALLIER	Alain CHAUVIN
Thierry METIVIER	David GASIOR	Xavier BONIFAIT	Jacqueline MANCEAU
Joël CHALUMEAU	Mickaël FOURNIER	Gaëlle VEILLE	Pascale DURFORT

### **Absente excusée :**

Cécile HOFFMANN procuration à Pascale Durfort

### **Absente (1) :**

Mme Corinne SENEAL-VALLÉE

**12 membres du conseil présents / 13 membres du conseil votants  
QUORUM ATTEINT**

**A été élue Secrétaire de séance :** Mme Jacqueline MANCEAU

### **ORDRE DU JOUR :**

- Mise à l'approbation du PV de la séance du 12 mars 2024
- **Assainissement :**
  - Approbation du Compte administratif 2023
  - Approbation du Compte de gestion 2023
  - Vote du Budget Primitif 2024
- **Commune :**
  - Approbation du Compte administratif 2023
  - Approbation du Compte de gestion 2023
  - Vote du Budget Primitif 2024
- Embauche agent technique accroissement saisonnier d'activité
- Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 30 janvier 2024 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte.

**ASSAINISSEMENT :**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**  
**2023**  
**Délibération n°2024-12**

Après avoir entendu l'exposé,  
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,  
Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,  
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,  
Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant absenté,  
Le Conseil Municipal, provisoirement présidé par Monsieur Joël Chalumeau, Conseiller municipal,  
ADOpte le Compte Administratif 2023 et ses résultats comme suit :

**Fonctionnement**

Résultat 2022	122 371.21 €
Résultat 2023	8 716.20 €
Résultat de clôture au 31/12/2023	131 087.41 €

**Investissement**

Résultat 2022	281 917.45 €
Résultat 2023	13 109.07 €
Résultat de clôture au 31/12/2023	295 026.52 €

Après l'adoption du Compte Administratif,  
Monsieur la Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :  
- Vu les explications,  
- A l'unanimité des voix ;  
- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget assainissement produit par le Service de Gestion Comptable de Montval-sur-Loir.  
Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par Monsieur le Maire, ordonnateur.

**Vote : Pour : 13**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**ASSAINISSEMENT :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2023**  
**Délibération n°2023-14**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître,  
Résultat de fonctionnement : + 131 087.41 €  
Résultat d'investissement : + 295 026.52 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves en investissement compte 1068 : 0.00 €
- Report en fonctionnement compte 002 : 131 087.41 €

**Vote : Pour : 13**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**ASSAINISSEMENT :**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**  
**Délibération n°2024-13**

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie Fruchart, secrétaire ; elle présente et commente le BP 2024 dans chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2024 équilibré comme suite après reprise des résultats

Section de fonctionnement

Dépenses 160 403.74 €

Recettes 160 403.74 €

Section d'investissement

Dépenses 313 522.80 €

Recettes 313 522.80 €

**Vote : Pour : 13**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**COMMUNE :**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**  
**2023**  
**Délibération n°2024-15**

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Vu la présentation en Commission « Finances » réunie,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant absenté,

Le Conseil Municipal, provisoirement présidé par Monsieur Joël Chalumeau, Conseiller municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2023 et ses résultats comme suit :

**Fonctionnement**

Résultat 2022 606 116.73 €

Résultat 2023 210 036.63 €

Résultat de clôture au 31/12/2022 816 153.36 €

**Investissement**

Résultat 2022 - 02 483.32 €

Résultat 2023 55 968.70 €

Résultat de clôture au 31/12/2023 53 485.38 €

Solde des restes à réaliser - 337 502.38 €

Après l'adoption du Compte Administratif,

Monsieur la Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

- Vu les explications,
  - A l'unanimité des voix ;
  - Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal produit par le Service de Gestion Comptable de Montval sur Loir.
- Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par Monsieur le Maire, ordonnateur.

**Vote : Pour : 13                      Contre : 00                      Abstention : 00**

**COMMUNE :  
AFFECTATION DU RESULTAT 2023  
Délibération n°2024-17**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître,

Résultat de fonctionnement : + 816 153.36 €

Résultat d'investissement : + 53 485.38 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 337 502.38 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves en investissement compte 1068 : 284 017.00 €

Report en fonctionnement compte 002 : 532 136.36 €

**Vote : Pour : 13                      Contre : 00                      Abstention : 00**

**COMMUNE :  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024  
Délibération n°2024-16**

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie Fruchart, secrétaire ; elle présente et commente le BP 2024 dans chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2024 équilibré comme suite après reprise des résultats

Section de fonctionnement

Dépenses 1 452 136.71 €

Recettes 1 452 136.71 €

Section d'investissement

Dépenses 835 555.00 €

Recettes 835 555.00 €

**Vote : Pour : 13                      Contre : 00                      Abstention : 00**

**EMBAUCHE AGENT TECHNIQUE ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Franck Pineau, agent de maîtrise, est actuellement en temps partiel thérapeutique renouvelé pour trois mois ; au vu de la période, Monsieur le Maire propose de recourir à une mise à disposition d'un agent par le biais de l'ATRE pour deux jours par mois. Le cout horaire est de 21 euros.

Le conseil Municipal accepte cette proposition sur une période d'un mois renouvelable.

### **DEMANDE DE SUBVENTION LYCEE RACAN**

Monsieur le Maire rappelle a reçu une demande de subvention du Lycée racan pour 7 élèves.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la dite-subvention a savoir : 7 x 25 euros.

**Vote : Pour : 13**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Evelyne Chevallier informe de la rénovation de la place Marcel Morand
- Jacqueline Manceau donne des informations sur la cantine scolaire.

Fin de séance à 21h35

Gérard RICHARD,  
Président de séance,